



BUDGET 2014

L'année fiscale 2013 a été marquée par une gestion prudente fondée sur des prises de décision planifiées. Nous avons établi des pratiques organisationnelles qui requièrent un strict respect du budget. Dans tous les domaines, nous avons orienté nos actions vers les besoins du citoyen.

L'élaboration de nos prévisions budgétaires pour 2014 a néanmoins été rendue plus difficile par une modification majeure à la comptabilité municipale apportée par le gouvernement du Québec. Celui-ci nous a enlevé un revenu, soit la compensation ordinairement versée aux municipalités pour les montants de la taxe de vente du Québec (TVQ). Cela signifie que notre budget s'est trouvé amputé d'un montant de 294 900 \$, ce qui représente un manque à gagner de 5,4 % par rapport à l'an dernier. Dorénavant, les municipalités seront compensées par une remise immédiate de la TVQ effectivement due pour chaque achat municipal, au prorata de 62,8 % de la TVQ payée.

Pour compenser ce manque à gagner, le gouvernement du Québec nous a proposé 3 moyens. Premièrement, resserrer nos dépenses, ce que nous avons fait. Deuxièmement, utiliser une partie de nos surplus, ce que nous avons refusé de faire pour garder en réserve un montant en cas d'imprévu. Et troisièmement, financer nos dépenses d'investissement par un emprunt. Pour une saine gestion municipale, nous avons toujours préféré payer comptant nos investissements (porte de garage, équipement de parc, plans et devis, etc...). Nous avons décidé de continuer dans cette voie et de ne pas emprunter, sauf absolue nécessité. Afin de ne pas hausser outre mesure le budget, le conseil a donc préféré réduire les investissements municipaux et les étaler sur plusieurs années.

Vu cette contrainte majeure, nous avons dû nous résoudre à hausser la taxe foncière. En réalisant quelques simulations de comptes de taxe, la moyenne re-

lative des augmentations pour toutes les catégories d'immeubles confondus s'élève à 2,08 % et les taux de taxes sont les suivants :

Taxe foncière	2013	2014
Résidentiel	0.6151	0,6387
Commercial et industriel	0.9842	1,0220
Agricole	0.6151	0,6387
Habitations locatives (6 logem. et +)	0,7437	0,7723
Terrains vagues des-servis	1,12302	1,2774
Service de la dette :	0,2477	0,2462
Sûreté du Québec :	0,1058	0,1054
Taxe foncière générale :	0,9686 \$	0,9903 \$

La taxe foncière générale connaît une hausse de 2,24 % pour toutes les catégories d'immeubles. Les paiements du service de la dette et pour la Sûreté du Québec, calculés avec la foncière générale, sont en légère baisse, soit 0,600 % et 0,094 % respectivement.

La taxe frontale augmente de 0,5203 \$ à 0,5650 \$ du mètre linéaire. Celle-ci disparaîtra l'an prochain.

Toutes les autres taxes restent inchangées. Le tarif d'aqueduc reste à 110 \$, de même le tarif de compensation pour la consommation d'eau fixé à 2,25 \$ / 1 000 gallons pour les premiers 70 000 gallons d'eau consommée. Le tarif pour la récupération des matières recyclables ne change pas et s'établit à 38,90 \$, de même que le tarif d'enlèvement des déchets et d'enfouissement, qui s'établit à 126 \$.

Nous croyons que cette hausse raisonnable se justifie



pour faire face à notre devoir de veiller à court, moyen et long terme au bon état des infrastructures municipales. Leur vieillissement ne nous donne jamais congé d'entretien.

L'assiette fiscale se départage ainsi :

Valeur foncière			
		2013	2014
Résidentiel	257 220 846 \$	74 %	74,5 %
Com. & ind.	38 128 314	8	11 %
Agricole	35 857 800	%	10 %
Hab. locative	8 132 500	11 %	2,5 %
Terrains vagues	5 866 400	2 %	2 %
		3 %	
Total :	345 205 500 \$		

Notre budget 2014 est donc en légère hausse de 45 350 \$, passant de 5 392 511 \$ à 5 437 861 \$.

Après les grands travaux de 2010 et 2011, les difficultés de 2012, l'année fiscale 2013 a marqué un nouveau départ dans notre gouvernance et nous avons récolté les fruits de nos efforts de réorganisation administrative. En œuvrant à l'intérieur d'une gestion globale et planifiée, nous avons optimisé toutes nos actions. Nous demeurons en bonne santé financière et le conseil municipal est entouré d'une solide équipe.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Tableau des charges fiscales municipales

Administration générale	741 288	789 316
Sécurité publique	506 001	594 518
Réseau routier	735 666	788 715
Transport collectif	9 778	10 904
Eau et égout	521 830	421 929
Déchets domestiques	266 377	307 872
Récupération	42 500	49 303
Cours d'eau	25 000	10 000
Santé et bien-être	13 500	10 000
Urbanisme	189 786	165 082
Complexe des Seigneureries	318 500	381 998
Chalet des Loisirs	11 800	19 380
Aréna et patinoires	415 975	419 710
Parcs et terrain de jeu	254 209	269 546
Place du Couvent	24 300	25 300
Gare	8 415	7 818
Bibliothèque	13 250	13 750
Musée et expositions	5 918	6 106
Intérêts	359 500	327 050
Frais de financement	30 248	14 748
Remboursement dette	504 568	538 873
Investissements	350 104	213 300
Remb. Fds roulement	45 830	52 643
Total	5 392 511	5 437 861

Le déjeuner du conseil

Nos gens d'affaires sont des leaders ! Nous voulons les remercier pour tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils ont fait et feront encore pour l'ensemble de la population. Le 18 février prochain, le conseil municipal recevra tous les gens d'affaires pour une rencontre avec le conférencier bien connu Richard Roy, président de SCFPI. Monsieur Roy est spécialisé à intervenir auprès des dirigeants, gestionnaires et employés dans le secteur de la vente et du conseil. Son ambition est de permettre aux individus et aux entreprises de réaliser leurs projets et leurs rêves, et d'atteindre leurs objectifs d'affaires.

MERCI À NOS GENS D'AFFAIRE !

Le mardi 18 février 2014
Complexe des Seigneureries

NOUS SOMMES TOUS DES LEADERS

« Du Je au Nous. »

DÉJEUNER-CONFÉRENCE
Avec M. Richard Roy

BRUNCH : 7:30
CONFÉRENCE : 8:00 à 9:30

SADC
CD



Présenté par
Yves Gingras
Conseiller municipal

La culture entrepreneuriale chez-nous



Orthèse Plantaire Lambert

Orthèse Plantaire Lambert est une nouvelle entreprise de St-Agapit oeuvrant dans le domaine des orthèses et spécialisée dans les orthèses du pied. Sébastien Lambert, propriétaire, a cumulé plusieurs années d'expérience et il continue de se spécialiser pour vous offrir le

effet de soulager les douleurs aux genoux et aux dos. L'orthèse est un appareil fabriqué sous prescription médicale, alors *Parlez-en à votre Médecin.*

Les orthèses de Sébastien Lambert sont conçues de la manière Européenne en étant moulées directement sous le pied pour assurer plus de précision et de confort. Orthèse plantaire Lambert offre le meilleur service après-vente pour obtenir votre satisfaction la plus complète.

Orthèse Plantaire Lambert peut également vous offrir une gamme de semelles orthopédiques moulées sur mesure sans prescription médicale pour la pratique de vos sports et activités préférées (golf, course, randonnée, marche, patin, soccer, football, sport de raquette, etc.) ou dans le cadre de votre travail, ou de la vie de tous les jours, pour éviter inconfort et fatigue. Ces semelles vous offrent plus de confort, augmentent les performances et surtout préviennent les blessures et les problèmes articulaires.

Nos bureaux sont situés au 1091 avenue Bergeron (en face du Complexe des Seigneuries). Pour toute information communiquez au 418-998-7788 ou visitez : ortheseplantairelambert.com. Sur rendez-vous seulement, pour mieux vous servir !



ORTHÈSE
PLANTAIRE
LAMBERT

Douleur aux pieds, genoux, dos...
...orthèse désuète ou odorante?

J'ai la solution à un
prix très compétitif.

Vous servir
c'est mon plaisir!

ortheseplantairelambert.com

Sébastien Lambert, orthésiste(d) T.P.

418 998-7788

meilleur produit et service possible.

Qu'est-ce qu'une orthèse plantaire ? C'est une semelle moulée sur mesure pour soulager et régler plusieurs problèmes de pieds. Dans plusieurs cas, elles ont pour



Tu veux créer ton emploi?

Nous ouvrons la porte à de nouveaux projets

Le Micro-crédit Lotbinière est basé sur la notion de partage. Notre but est le développement de la personne ainsi que le succès de l'entreprise. Il est prouvé qu'un suivi de proximité augmente les chances de succès et la durée de vie des entreprises. Tous les prêts octroyés seront liés à la fonction d'accompagnement, qui a pour but de guider le client dans ces démarches entrepreneuriales. Cet accompagnement s'étendra sur toute la durée du prêt et sera ajusté aux besoins des entreprises et des entrepreneurs.

Téléphone : (418) 415-0519

Sans frais : (855) 415-0519

info@microcreditlotbiniere.org



en
collaboration
avec le Club
Lions
de Saint-
Agapit



3^e édition
21 et 22
février

Devant le Chalet des Sports

Toutes les activi-
tés sont gratuites
à l'exception du
Spectacle des
Karma Kameleon

Thématique 2014

L'habit de neige le plus loufoque

Ne soyons pas timide !!!



**Activités
du
vendredi**

😊 Soirée Cinéma 😊
Au Complexe
VENDREDJ SOJR

**Tournoi de hockey-bottines
Patinage libre aux flambeaux**



KARMA KAMELEONS

**Le spectacle
commence
à 22h**

**DJ sur place à
partir de 20h**

Coût des billets

**15\$
(en prévente)
18\$ à l'entrée**

Points de vente

**Bureau
municipal
Aréna**



Complexe des Seigneuries

Dans le cadre du FESTIVAL DU FLOCON

22 février 2014 en soirée

**Activités
du samedi**

- ☺ Glissades
- ☺ Concours de lancé-frappés
- ☺ Soccer sur neige
- ☺ Tournoi de hockey Bottines
- ☺ Jeux gonflables
- ☺ Tournoi de Ruff
- ☺ Promenade chiens de traîneaux
- ☺ Cléobule le Clown
- ☺ Carrousel de Poney
- ☺ Tire sur Neige
- ☺ Maquillage pour enfants



Tournoi de Ruff du Festival du Flocon de Neige

Dans le cadre de la 3e édition du festival familial d'hiver, un tournoi de Ruff aura lieu le **Samedi 22 février à 13 :00** au **Chalet des loisirs**.

Nous sommes à la recherche de gens désirant former des équipes de deux joueurs. Si vous êtes intéressé à vous inscrire, vous avez jusqu'au vendredi 14 février pour le faire. Il vous suffit de contacter

M. Patrice Boucher, soit par téléphone en composant le **418 888 4053**, ou par courriel à l'adresse loisirs@st-agapit.qc.ca. L'inscription est de **5 \$** par personne et la moitié des inscriptions recueillies seront remises en bourse. **Bienvenue à tous !!!**



Tournoi amical de Hockey Bottines

La compétition sera sur la patinoire extérieure municipale et durera deux jours, soit le **21 février en soirée** et le **22 février en journée**. Les matchs se dérouleront sur deux périodes de 13 minutes. **Le port du casque sera obligatoire**, et nous recommandons fortement le port de gants, jambières et visière. Le lancer frappé sera interdit et les parties se joueront avec des rondelles molles. Les équipes devront être formées d'au moins 6 joueurs et les matchs opposeront 3 adversaires, en plus des gardiens.

Le cout d'inscription pour chaque équipe sera de 30\$ et la moitié des montants d'inscriptions engendrés seront remis en bourse.

Ceux et celles qui sont intéressés à participer à cette compétition amicale, sont priés de contacter Patrice Boucher par téléphone au 418 888-4053 ou par courriel à loisirs@st-agapit.qc.ca.

Ne soyez pas gêné, on joue simplement pour le PLAISIR de bouger !!!

L'équipe de la mairesse vous lance un défi



Équipe 2013

Adam Drolet, Andréanne Giasson, Steve Lemay, Sylvie Fortin Graham, Charles Desbiens, Yannick Lessard, Pierre-Luc Mc Nicol, Yves Gingras

Qui nous délogera de notre dernière position ?

TOURNOI DE HOCKEY BOTTINE :

Nom de l'équipe : _____

Nom du responsable : _____

Tél : _____

TOURNOI DE RUFF :

Nom des joueurs : _____

Tél : _____

Tél : _____



Centre de santé et de services sociaux
Alphonse-Desjardins
Centre hospitalier affilié universitaire de Lévis

Tous les citoyens de Saint-Agapit peuvent désormais communiquer sans frais avec les services de l'Hôtel-Dieu de Lévis, incluant la centrale de rendez-vous, en composant le 1 888 835-7105.

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Accès téléphonique sans frais aux services de l'Hôtel-Dieu de Lévis

Bien se préparer pour mieux se classer

C'est un bon moment pour retourner aux études et se préparer au test de classement de

français

Tu es âgé entre 16 et 30 ans, tu peux maintenant profiter de nos ateliers de préparation à ce grand retour.



Nous te souhaitons...
beaucoup de succès dans tes études!



Initiation aux nouvelles technologies

L'organisme ABC Lotbinière offre des ateliers sur le téléphone intelligent et la tablette numérique. Ces ateliers sont offerts aux personnes de 50 ans et plus

Ces ateliers sont gratuits!

Pour inscription et informations : 418 728-2226

AVIS

Comité consultatif d'urbanisme

La municipalité de Saint-Agapit est à la recherche d'une personne pour combler un poste disponible au sein du Comité consultatif d'urbanisme. Ce comité est mandaté par le conseil municipal pour lui donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les personnes intéressées ont jusqu'au vendredi 14 février 16 h 30 pour déposer leur candidature par courrier au bureau municipal 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit, G0S 1Z0 ou par courriel à l'adresse suivante : st-agapit@globetrotter.net. En plus de fournir ses coordonnées complètes, le candidat doit expliquer brièvement ce qui le motive à se joindre à ce comité.

Claude Fortin, responsable de l'urbanisme

Téléphone: 418-888-4620 poste 225

Télécopieur: 418-888-4791

Courriel: c.fortin@st-agapit.qc.ca

Municipalité de Saint-Agapit AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis public, est par les présentes donné par la soussignée, Isabelle Paré, directrice générale de la municipalité de Saint-Agapit, qu'il y aura une séance de consultation le lundi 3 mars 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 1080, avenue Bergeron.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée par la demande de dérogation suivante :

La demande concerne le lot 3 640 263 localisé au 1232, rue du Collège. Le propriétaire, M. Désiré Fortier a déposée une demande de dérogation mineure afin de régulariser la localisation de sa résidence unifamiliale qui ne respecte pas la marge de recul latérale minimum prescrite.

Règlement de zonage	Norme du règlement	Marge actuelle de la résidence	Dérogation demandée
251-11-07	2 mètres	1.68 mètre	0.32 mètre

Donné à Saint-Agapit ce 7^e jour de janvier 2014
Isabelle Paré, directrice générale

La Ressourcerie de Lotbinière met votre disposition un bac de récupération (cloche bleue)

sur le site du Vieux Couvent, rue Principale. Toute personne voulant donner des vêtements ou autres objets réutilisables est bienvenue.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE DÉPOSER DES MEUBLES, DES DÉCHETS LOURDS OU AUTRES RÉSIDUS DESTINÉS AU SITE D'ENFOUISSEMENT, SOUS PEINE D'AMENDE.





Complexe
DES SEIGNEURIES

CINÉMA FAMILIAL GRATUIT



31 janvier 18:30 28 mars 18:30
21 février 18:30 25 avril 18:30

Des films pour toute la famille

ATTENTION ! ATTENTION ! Rappel sur la réglementation concernant la garde des animaux domestiques

Obligations pour tout propriétaire d'un chien

Le règlement # 173-11-99 concernant les animaux domestiques adopté par la municipalité de Saint-Agait impose plusieurs obligations aux propriétaires d'animaux domestiques, dont les deux suivantes :

Article 15 Licence obligatoire

“Nul ne peut garder un chien vivant habituellement à l'intérieur des limites de la Municipalité, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence conformément au présent règlement. Cette obligation ne s'applique qu'aux chiens ayant plus de trois (3) mois d'âge”.

Article 31 Nuisances causées par les chiens

“Constitue une nuisance l'omission pour le propriétaire d'un chien, sauf un chien guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien”.

Quiconque enfreint l'une des deux dispositions citées ci-haut commet une infraction passible d'une amende minimale de 100\$ et maximale de 1000\$ pour une première infraction.

Au-delà de ces obligations légales, nous faisons appel à votre sens du civisme pour ne pas laisser derrière vous les excréments de vos gentils toutous. Par votre geste vous contribuerez à garder notre municipalité propre et accueillante.

Cours d'anglais pour l'automne 2014

Le service des loisirs souhaite connaître l'intérêt des citoyens à l'égard de la tenue de cours d'anglais à l'automne 2014. Pour ce faire, nous aurions avoir une liste de gens intéressés à prendre part à ces cours. Ceci ne vous engagerait en rien. Le but est simplement de vérifier si la mise sur pied de tels ateliers constitue un besoin et un intérêt pour les citoyens de Saint-Agait, **quelque soit leur âge.**

Nous demandons donc aux personnes qui aimeraient participer aux ateliers de fournir :

- Leur nom,**
- Leur numéro de téléphone**
- Leur adresse courriel**
- Leur âge**
- Leur degré de maîtrise de l'anglais (débutant, intermédiaire, avancé)**

Et de faire parvenir le tout à **Patrice Boucher, directeur des loisirs**, à l'adresse courriel **loisirs@st-agait.qc.ca**

Si les gens se manifestent de façon significative, nous préparerons alors des groupes d'enseignement le plus possible selon les données recueillies.

Au moment de publiciser officiellement les cours pour l'automne 2014, les gens qui auront signifié leur désir de participer aux ateliers seront alors recontactés.

Prenez note que ceux et celles qui ont déjà confirmé leur intérêt, n'ont pas à le faire à nouveau.

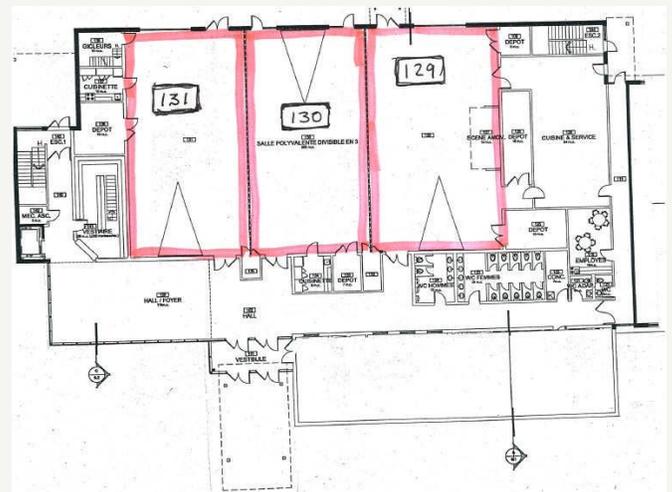
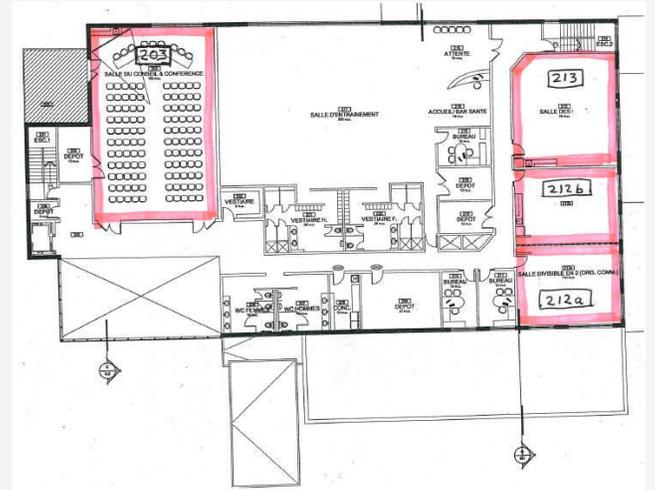


RÉSERVATION DE SALLES POUR LA PÉRIODE DU 23 DÉCEMBRE 2014 AU 5 JANVIER 2015



Règles à suivre pour faire les réservations :

1. Remplir le coupon de réservation en indiquant le numéro de salle et la date de réservation
2. Indiquez vos noms et numéros de téléphone
3. Venez porter votre formulaire au bureau municipal
4. Informations : 418-888-4620



No.	Nom des salles	Superficie p. c.	Capacité (nb de personnes)
1	Grande salle de réception 129-130-131	6 066	480
2	Salle de Beurivage 129	2 170	190
3	Salle de Gaspé 130	1 970	175
4	Salle des Plaines 131	1 926	175
5	Salle du conseil 203	1 722	100
6	Salle 212 AB	1 129	95
7	Salle Lotbinière 212 A	613	50
8	Salle de Tilly 212 B	516	45
9	Salle Communautaire	807	55
10	Chalet des Loisirs		

En cas de dédoublement de réservation, un tirage au sort décidera . Les résidents de Saint-Agapit ont priorité

FORMULAIRE DE RÉSERVATION

Numéro de la salle	Date de réservation

Nom du responsable _____
 de la réservation
 Adresse _____ No. Tél. _____